

## **DISPOSITION D'EXECUTION DU CONCOURS CANTONAL DE SOCIETES CARABINE 50 M**

### **1. Base**

Règlement SVTS R001 Edition 12/2012.

### **2. Dates**

Du 15 mai au 10 août selon règlement R001.

### **3. Organisation et exécution**

Les sociétés tirent ce concours en giron avec au minimum 3 sociétés par installation.

### **4. Programme de tir**

4.1 Le programme de tir comporte les cibles « Exercice » et « Société ».

Distance 50 mètres

Visuel Cible à 10 points

Positions : Couché appuyé Juniors U13-U15 (2014-2010) et  
Seniors vétérans (dès 1954 et plus âgés)  
**(A MENTIONNER SUR LA FEUILLE DE STAND)**

Couché bras franc dès U13 (dès 2014 et plus âgés)

Le cumul est interdit

4.2 Cible Exercice

Des passes d'exercices à cinq coups chacune sont autorisées en nombre illimité avant chacune des deux passes Société.

4.3 Cible Société

2 passes de 10 coups, coup par coup. En cas de tir sur cibles en carton, 2 coups au plus peuvent être tirés par carton.

### **5. Taxe de tir**

5.1 Cible Exercice

Fr. 2.00 par passe pour l'organisateur

5.2 Cible Société

Fr. 10.00 dont Fr. 9.00 à la SVTS et Fr. 1.00 pour la société organisatrice

5.3 Matériel maculé ou perdu

Fr. 0.50 par feuille de stand/mention maculée ou perdue

## **6. Matériel**

### 6.1 Matériel fourni par la SVTS

- Fichier informatique pour imprimer la feuille de stand et le rapport
- Mentions cantonales

### 6.2 Matériel fourni par la société

Les cibles en carton ou bandes pour cible électronique sont à la charge de la société organisatrice.

### 6.3 Cibles électroniques

En cas d'utilisation de cibles électronique, la feuille de stand n'a pas besoin d'être remplie.

Les informations suivantes doivent être sur la bande imprimée : Nom du concours, Nom, Prénom, Société, date de naissance, mention appuyé ou bras franc, catégorie, mention délivrée ou non, signature du tireur sur bande.

## **7. Récompenses**

### 7.1 Par tireur, mention cantonale :

Elite/Seniors (2003-1965) 180 points

Juniors U19-U21 (2007-2004), Vétérans (1964-1955) 176 points

Juniors U13-U15 (2014-2010) et  
Seniors Vétérans (dès 1954 et plus âgés) couché appuyé 176 points

Juniors U13-U17 (2014-2008) et  
Seniors Vétérans (dès 1954 et plus âgés) couché à bras franc 172 points

5 mentions donnent droit à une récompense dont la valeur est déterminée par le Comité Cantonal.

Plusieurs mentions donnent droit à la distinction cantonale de bon tireur, selon règlement séparé.

### 7.2 Par société, un jéroboam de vin pour le premier de chaque classe, attribué définitivement.

## **8. Informations administratives**

### 8.1 Le nombre de tireurs licenciés est déterminé le **15 mai 2024** sur la base des données du fichier de l'Administration de la Fédération et des sociétés à cette date.

## 9. Décomptes

- 9.1 Les sociétés organisatrices ont, **2 semaines après la dernière date de tir annoncée**, pour faire parvenir les feuilles de stand, les rapports de tir, les décomptes et le matériel non utilisé au responsable cantonal du concours.
- 9.2 Le paiement des redevances à la SVTS doit s'effectuer simultanément avec le retour du décompte.

## 10. Adresse du responsable

Claude Guex  
Rue d'Orbe 63  
1400 Yverdon-les-Bains

Courriel [clguex@bluewin.ch](mailto:clguex@bluewin.ch)  
Mobile 079 782 57 37

## 11. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir C50m le 09.12.2021
- Entrent immédiatement en vigueur.
- 

Association Vaudoise des Tireurs Sportifs

Luc Giezendanner  
Responsable C50m

Claude GUEX  
Responsable du concours